

**CONSTRUCTION DE 37 LOGEMENTS TYPE LLS "HÉLICONIA"**  
**ZAC RIVES DE SOULA À MACOURIA**  
**Travaux de VRD**

**1. Pouvoir Adjudicateur**

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)  
33, avenue Jean Jaurès – BP 812  
97388 KOUROU Cedex  
Téléphone : 0594 32 10 34  
Télécopie : 0594 32 29 95

**2. Procédure de passation**

Procédure adaptée selon l'article 22 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

**L'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique obligatoire sur l'ensemble des lots en application des dispositions de l'article 38 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics.**

**3. Objet de la consultation**

Construction de 37 logements de type LLS "HÉLICONIA", situés sur les îlots 8C1 et 10A du secteur 2 -1 de la ZAC Rives de Soula à Macouria.

Les travaux de VRD font l'objet d'une seule tranche de réalisation et sont répartis en quatre (4) lots qui seront traités par marchés distincts. L'objet de la présente consultation ne concerne que le lot suivant :

- **lot n°1 : Terrassements / Voirie**

L'appel d'offres concernant les lots suivants sera lancé ultérieurement :

- lot n°2 : Assainissement EU/EP
- lot n°3 : Réseaux souples
- lot n°4 : Clôtures – Espaces verts

Possibilité est offerte aux candidats de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Les variantes sont autorisées. Les offres variables sont strictement interdites.

**4. Délai global d'exécution**

Voir décomposition au « 2-7. *Délai de réalisation* » du Règlement de la Consultation.

**5. Date prévisionnelle de début des travaux**

4ème trimestre 2018

**6. Justificatifs à produire**

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont listés dans le Règlement de la Consultation.

**Niveau spécifique minimal exigé** : tel que mentionné dans le Règlement de la consultation.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

## 7. Critères de jugement

Les offres seront jugées en fonction et dans l'ordre des critères pondérés suivants :

1. Valeur technique (capacité de l'entreprise par rapport aux travaux projetés) ; pondération : 50%
2. Prix ; pondération : 50%

## 8. Modalités de financement / paiement

Voir documents de la Consultation

## 9. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appels d'offres

Le Dossier de Consultation est disponible:

. sous forme électronique, sur le site <http://simko973.e-marchespublics.com> après inscription sur cette plate-forme de dématérialisation,

. sur support papier remis contre paiement d'une valeur de cinquante (50) euros par dossier pour frais de reprographie, par chèque libellé au nom de la S.IM.KO.

**Ces documents sont à retirer à l'adresse ci-dessous:**

**ATP (Atelier technique de projets)**

Mont Lucas 1 BAT G – RDC - 97300 CAYENNE

Téléphone: 0594 38 33 28

Portable : 0694 26 41 24

Les réservations pourront être réalisées dès parution du présent avis en adressant une demande à ATP au 0594 38 33 28 ou par mail à [atel.tech.pro@wanadoo.fr](mailto:atel.tech.pro@wanadoo.fr) . Tout retrait de dossier devra avoir fait l'objet d'une commande écrite.

Par ailleurs, tous frais éventuels d'envoi de dossier seront à la charge du candidat.

## 10. Date limite de réception des offres

**Lundi 10 septembre 2018 à 12h00**

## 11. Adresse où les offres doivent être transmises (uniquement sur support papier) :

Monsieur le Directeur Général

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)

33, avenue Jean Jaurès – BP 812

97388 KOUROU Cedex

## 12. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 13. Renseignements d'ordre administratif et technique

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)

33, avenue Jean Jaurès – BP 812

97388 KOUROU Cedex

Téléphone : 0594 32 10 34

Télécopie : 0594 32 29 95

## 14. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Cayenne – 7, avenue du Général de Gaulle – 97300 CAYENNE – Téléphone : 05 94 29 76 30.

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations.

**15. Organes de publication**

- . JAL France Guyane
- . Plateforme de dématérialisation : <http://simko973.e-marchespublics.com>
- . Site [www.simko.fr](http://www.simko.fr) rubrique « Appels à concurrence » .

**16. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion****Vendredi 17 août 2018**